

# Séance du lundi 23 septembre 2013

21h00

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil treize, le vingt-trois septembre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqué, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire d'après les convocations faites le dix-sept septembre deux mil treize.

~~~~~

### La séance a été publique

~~~~~

Présents : Mesdames Gaëlle BERNARD, Claudette SEGUIN, Mademoiselle Nathalie KERMARREC, Messieurs Jean-Michel MARTIN, Jean-Marie BEGEY, Jean-Luc VARANCEAU, Gérard RICARDEAU, Laurent ANDRE, Francis VION et Miguel TAUNAY.

Absent excusée : Madame Jeannine GROMADA (pouvoir à Jean-Michel MARTIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BEGEY.

=====

### === Ordre du jour ===

=====

- 1- Mise en place d'un conteneur de collecte de textile
- 2- Convention avec le conseil général pour les travaux de chez Bruneaud
- 3- Travaux sur les bâtiments
- 4- Information sur un projet de parc éolien
- 5- Questions diverses

=====

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2013. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **1- Mise en place d'un conteneur de collecte de textile**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier que lui a été adressé le vice-président en charge de la gestion et valorisation des Déchets à la Communauté d'Agglomération de Saintes concernant la mise à disposition d'une borne de dépôt de textile.

Ce conteneur permettra les dépôts volontaires de textile, chaussures et maroquinerie pour en assurer une revalorisation par réemploi ou recyclage ou destruction.

Il est demandé au conseil municipal de choisir un lieu où installer la borne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de donner une suite favorable à cette demande et propose que la borne soit mise en place sur le parking de la mairie.

## **2- Convention avec le conseil général pour les travaux de chez Bruneaud**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention rédigé par la Direction des Infrastructures du Département concernant les travaux d'aménagement de la traverse de chez Bruneaud.

En effet, les travaux ont débutés le 16 septembre dernier et devraient durer jusqu'au 18 octobre.

Une convention régie les dispositions relatives à la participation financière de la commune, décrit les travaux qui seront effectués, attribue la maîtrise des travaux au département et à la Direction des Infrastructures et précise qui assurera l'entretien des équipements.

Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 22 385,43 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire ; demande que la participation soit étalée sur 3 ans ainsi qu'il avait été indiqué lors de la réunion du 09 mars 2011. Les crédits nécessaires seront prévus à partir du budget 2014.

## **3- Travaux sur les bâtiments**

### **3-1- Travaux de réfection de la toiture des anciennes écoles**

La réfection est entièrement terminée et la réalisation est de bonne qualité. Un devis pour des travaux supplémentaires consistant en la réalisation d'une arase entre chevron a été fourni par le couvreur, Monsieur JACQUES Olivier. Le devis s'élève à 747,50 € TTC.

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint au maire responsable de la commission des bâtiments propose que ces travaux soient effectués en régie par l'agent communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour que les travaux énumérés ci-dessus soient réalisés par l'agent communal.

### **3-2- Le mur du cimetière**

Le mur du cimetière qui longe la route départementale RD 229 est en très mauvais état et menace de s'effondrer à certains endroits. Il est envisagé de faire effectuer les travaux de restauration par le chantier d'insertion de la communauté d'agglomération. C'est pourquoi, Monsieur Jean-Marie BEGEY présentera le projet à la directrice du service, le jeudi 26 septembre, afin de programmer les travaux dans les meilleurs délais.

### **3-3- Travaux de voirie**

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint au maire responsable de la voirie, qui informe l'assemblée que la campagne de goudronnage a commencé ce jour sur la commune. Les 4 agents des communes de Migron, Villars les Bois et Le Seure sont mobilisés.

Monsieur VARANCEAU indique que les deux agents de Migron ne s'entendent pas et cela ne facilite pas la coordination nécessaire qu'impose le travail en équipe.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des agents concernés.

## **4- Information sur un projet de parc éolien**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été convié durant l'été à une réunion d'information concernant le projet d'implantation d'un parc éolien par la société Soleil du Midi Développement.

Il est envisagé de mettre en place 5 à 6 éoliennes sur les territoires des communes de Villars les Bois et Brizambourg. L'aire d'implantation se trouve à l'extrémité sud de la commune. Un dossier de présentation sommaire est à disposition de chacun pour consultation. L'entreprise se tient également à disposition pour une présentation technique et financière plus complète. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite avoir des informations complémentaires pour se prononcer. Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur le maire de Brizambourg afin d'organiser une réunion un commun.

## **5- Questions diverses**

### **5-1- Désignation d'un délégué à la commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAH)**

Vu la délibération n°2013-70 du 30 mai 2013 de la Communauté d'agglomération de Saintes portant création de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAH),

Vu la candidature de Madame Gaëlle BERNARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Gaëlle BERNARD pour représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées créée par la Communauté d'agglomération de Saintes.

#### 5-2- Modification des statuts de la communauté d'agglomération de Saintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-3124- DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 prononçant la fusion-extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriard et créant la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-1134-DRCTE-B2 du 30 mai 2013 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de SAINTES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Il est rappelé que depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Saintes au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les commissions instituées au sein de l'établissement travaillent sur le champ des compétences et sur la définition de l'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire a proposé, lors de sa séance du 12 septembre 2013, d'une part une première modification de la compétence prestations de service, une clarification de la compétence tourisme en l'état actuel de la réflexion et l'élargissement de la compétence pompes funèbres à l'échelle de la CDA, et de transférer d'autre part à la Communauté d'Agglomération de Saintes les compétences facultatives listées ci-après dont le transfert n'est pas prévu par la loi pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il s'agit des compétences facultatives suivantes :

- protection et valorisation des milieux aquatiques – entretien et gestion des cours d'eau,
- protection et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité,
- mise en place de projets territoriaux de développement durable.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires suivantes pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

### **III – COMPETENCES FACULTATIVES**

**L'article 6 - III - 1°) PRESTATIONS DE SERVICE est modifié comme suit :**

#### **a) Urbanisme**

« Dans le respect des règles de libre concurrence, la Communauté prête assistance en tant que de besoin et selon ses capacités, aux communes membres la sollicitant.

La Communauté instruit, à la demande des communes membres, les dossiers d'utilisation du sol (déclarations préalables, permis de construire ou de démolir, autorisation de lotir, autorisation de travaux divers, certificats d'urbanisme).

Elle assiste les communes dans leur planification de l'urbanisme, assure le conseil juridique du droit des sols.

#### **b) Autres prestations**

Sur le territoire des communes de BUSSAC SUR CHARENTE, CHERMIGNAC, COLOMBIERS, COURCOURY, ECURAT, FONTCOUVERTE, LA CHAPELLE DES POTS, LA JARD, LE DOUHET,

LES GONDS, PESSINES, PREGUILLAC, SAINT GEORGES DES COTEAUX, SAINT SEVER DE SAINTONGE, SAINT-VAIZE, SAINTES, THENAC, VARZAY, VENERAND : Le conseil et l'aide technique, juridique ou administrative apportés aux communes membres sont d'intérêt communautaire. A ce titre, la Communauté réalise, pour le compte des communes membres, des maîtrises d'ouvrage déléguées, conduites d'opérations ou maîtrises d'œuvre, ainsi que toute étude générale et tous dossiers nécessaires aux diverses instructions administratives. »

**L'article 6 - III - 2°) TOURISME est modifié :**

- Au premier paragraphe (en bleu), premier tiret, il est supprimé la mention entre parenthèses (chemins de randonnées, projet Charente et Seugne).
- Au deuxième paragraphe (en rouge), il est supprimé le deuxième tiret : - Signalétique des circuits de randonnée : sont d'intérêt communautaire la réalisation, la mise en place, l'entretien des panneaux des circuits de randonnées.

**L'article 6 - III - 6°) POMPES FUNEBRES est remplacé par :**

**« 6°) POMPES FUNEBRES**

Création et aménagement d'un centre funéraire et d'un crématorium. Gestion du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium ainsi que des activités accessoires à ces services. »

**L'article 6 - III - 9°) LUTTE CONTRE LES RAGONDINS est supprimé.**

**L'article 6 - III - 10°) ACTIONS DE VALORISATION ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL est supprimé et remplacé par :**

**« 9°) PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES – ENTRETIEN ET GESTION DES COURS D'EAU**

- La réalisation de toute étude générale ou spécifique concernant les cours d'eau et milieux aquatiques concourant à la définition de documents cadres et de programmes d'actions.
- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives aux milieux aquatiques et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.
- La mise en œuvre de toute action de communication et de promotion relative à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques.
- L'organisation, la participation ou le soutien à des manifestations ou événementiels.
- La réalisation ou le soutien aux travaux d'aménagement et d'entretien hydrauliques concernant les milieux aquatiques contribuant à la gestion des eaux et à l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques du territoire.»

**Un article 6 - III - 10°) PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE est ajouté et rédigé comme suit :**

- « - La réalisation de toute étude générale ou spécifique concernant la protection et/ou la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité concourant à la définition de documents cadres et de programmes d'actions.
- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives aux milieux naturels et à la biodiversité sur le territoire communautaire et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.
- La mise en œuvre de toute action de communication ou de promotion se rapportant aux projets ou actions communautaires.
- l'organisation, la participation ou le soutien à des manifestations ou événementiels communautaires.
- L'acquisition de fonciers, la réalisation ou le soutien d'actions d'aménagement, d'entretien, de gestion, de préservation, de valorisation des milieux naturels s'inscrivant dans un schéma global, sectoriel ou territorial communautaire.
- La création, la pose et l'entretien de la signalétique et/ou du balisage des itinéraires de randonnées pédestres et/ou cyclables communautaires.
- La création, l'aménagement et l'entretien d'une vélo route voie verte ».

## **Un article 6 - III - 11°) MISE EN PLACE DE PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE est ajouté et rédigé comme suit :**

- « - La réalisation de toute étude générale ou spécifique concourant à la mise en place de projets territoriaux de développement durable sur le territoire de la Communauté d'agglomération.
- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives au développement durable sur le territoire communautaire et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.
- La mise en œuvre de toute action de communication et de promotion relative au développement durable sur le territoire communautaire.
- l'organisation, la réalisation et/ou la participation ou le soutien à des actions, manifestations ou événementiels contribuant à la promotion et/ou à la mise en œuvre du développement durable du territoire et concernant plusieurs communes du territoire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes proposées ci-avant.

### 5-3- Mobil'home – réponse au courrier de Madame JEAN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à Madame JEAN Sandra suite à la séance du conseil municipal du 04 juillet 2013 concernant la situation de son mobil'home. Il n'a reçu à ce jour aucune remarque.

### 5-4- Viticulture

Monsieur le Maire informe que la commune de Villars les Bois fait partie du groupe pilote des communes choisies par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) pour tester la dématérialisation des documents viticoles et en particulier la déclaration de récolte. Dès cette année, les viticulteurs pourront choisir de saisir leur déclaration de récolte en ligne par le biais d'un espace personnel sécurisé mise en place sur le site internet du BNIC.

### 5-5- Diverses informations

*Monsieur le Maire :*

- informe que le prochains congrès des maires de France aura lieu à Paris du 19 au 21 novembre. Les conseillers intéressés peuvent s'inscrire jusqu'au 2 novembre.
- signale que les comptes-rendus du comité syndical du Syndicat des Eaux 17 et du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saintes sont disponibles au secrétariat de la mairie.
- indique qu'une fuite d'eau a été réparée au niveau du regard qui dessert le logement communal loué à Madame GROMADA. Cette dernière s'inquiète d'un éventuel impact sur sa consommation. Considérant que cette canalisation appartient à la commune et que les locataire n'ont pas à subir les conséquences d'un dysfonctionnement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge, l'éventuelle surconsommation d'eau provoquée par la fuite d'eau.
- demande la possibilité d'acquérir un souffleur thermique pour faciliter l'entretien des espaces verts. Il présente un devis fourni par « Espace Tardy » pour un appareil STHIL BG56D d'un montant de 343 € TTC.

Monsieur Francis VION signale qu'il a acheté un engin plus performant à « Quincaillerie Service » pour moins de 200 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté d'acquérir un souffleur thermique, charge Monsieur le Maire de trouver un engin au prix le plus intéressant dans la limite de 350 € TTC.

*Monsieur Francis VION :*

- fait l'écho de la journée Jardinier organisée par le Conseil Général à l'occasion de la remise des prix des Villages Fleuris et à laquelle il a assisté le 20 septembre dernier. Les communes sont encouragées à mettre en place des jachères fleuries pour rationaliser la consommation d'eau et le temps de travail des agents.

- demande que la commission « Environnement » se réunisse pour décider de l'emplacement et de la nature des fleurissements et aménagements à prévoir dans le cadre de la prochaine participation au Concours des Villages Fleuris. Il est convenu du mercredi 30 octobre 2013 à 8h00 à la mairie. Une convocation sera adressée aux membres de la commission.

*Nathalie KERMARREC :*

- demande si le plafond du logement du haut de l'ancienne école, occupé par Madame Jeannine GROMADA a été refait comme prévu. Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint responsable de la commission « Bâtiments » indique que Monsieur Michel MOREAU n'est pas disponible pour le moment afin de réaliser les travaux.

- indique que 2 fuites sur le réseau d'alimentation d'eau potable sont à signaler à la RESE.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h40 et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Michel MARTIN

Le secrétaire  
Jean-Marie BEGEY

Les membres du Conseil Municipal

Jean-Luc VARANCEAU

Gaëlle BERNARD

Gérard RICARDEAU

Francis VIDON

Pour Jeanine GROMADA  
*Jean-Michel MARTIN*

Claudette SEGUIN

Nathalie KERMARREC

Laurent ANDRE

Miguel TAUNAY